



L'essentiel & plus encore

Bulletin de l'Échelon Local

Synthèse du Conseil d'Administration de la MSA Berry-Touraine
du 1^{er} avril 2022

n° 9 / Avril 2022



ACTU INSTITUTIONNELLE

Séminaire des Présidents/1er Vice-Présidents/Directeurs des 16 et 17/03/2022

M. CORMERY rappelle qu'au début de chaque nouveau mandat, un temps de cette nature était consacré à la cohésion des trinômes.

L'intérêt était d'autant manifeste que certains Présidents ou 1ers Vice-Présidents assumaient ce type de responsabilité pour la 1^{ère} fois.

La crise Covid avait empêché ce travail en 2020. On a pu mesurer l'intérêt de le faire se tenir, même 2 ans après les élections MSA.

En effet, ce séminaire a permis de bien clarifier s'il en était besoin le rôle des 3 acteurs dans la

gouvernance interne aux caisses et amener chacun à créer les conditions d'un fonctionnement harmonieux et performant.

Le Président, le 1er Vice-Président et le Directeur général de la MSA Berry-Touraine ont participé à cette session avec leurs homologues de 8 autres caisses, dans une dynamique de partage et d'enrichissement mutuel des expériences diverses des uns et des autres. Les autres caisses étaient réparties sur 2 autres sessions en mars.

Tarifs des services de remplacement 2022

Les conventions entre les services de remplacement et la MSA Berry-Touraine prévoient la fixation d'un tarif négocié pour chaque département.

Le Conseil d'Administration valide les nouveaux tarifs, applicables pour 2022 et 2023 à compter du

1^{er} juillet prochain. Ils tiennent compte des charges constatées sur l'exercice précédent, de l'évolution du SMIC et intègrent l'augmentation de la CSG/CRDS pour en neutraliser son impact pour les exploitantes agricoles.

Tarifs applicables pour les dossiers maternité (en €) :

Service de remplacement	Prix de journée, heures normale (calculé sur une base de 7 heures)	Tarif horaire	Prix de journée heures compl. à 10%	Prix de journée heures suppl. à 25%	Prix de journée heures suppl. à 50%	Prix de journée dimanche	Prix de journée jours fériés
Indre	174.48	24.93		206.70	238.89	238.89	303.26
Indre et Loire	174.84	24.97	192.29	218.55	262.29	262.29	349.70
Loir et Cher	166.48	23.78		207.30	248.79	248.79	414.60

Tarifs applicables pour les dossiers paternité (en €) :

Service de remplacement	Prix de journée, heures normales (calculé sur une base de 7 heures)	Tarif horaire	Prix de journée heures compl. à 10%	Prix de journée heures suppl. à 25%	Prix de journée heures suppl. à 50 %	Prix de journée dimanche	Prix de journée jours fériés
Indre	162.79	23.26		192.85	222.88	222.88	282.94
Indre et Loire	163.13	23.30	179.41	203.91	244.72	244.72	326.27
Loir et Cher	155.33	22.19		193.41	232.12	232.12	386.82

Nota : la durée journalière maximum d'intervention ne peut excéder 10 heures ; la durée hebdomadaire maximum d'intervention ne peut excéder 48 heures en cas d'embauche d'un remplaçant ou 60 heures en cas de recours à deux salariés remplaçants sur des périodes non concomitantes.



**ACTU ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
ET VIE MUTUALISTE**

Compte rendu du CPASS du 29/03/2022

Le Conseil d'Administration a examiné les propositions du CPASS, réuni le 29 mars 2022.

- 14 300€ ont engagés au titre des subventions aux structures qui suivent :

36	Secours Populaire	Fonctionnement	1 000,00 €
36	Association Exhale - Compagnie Le Mataf	Projet In Vivo : Permanences artistiques sur un trimestre	500,00 €
37	MFR Rougemont	4 ateliers collectifs pour 2 classes de 3ème et CAP	800,00 €
37	MFR La Croix en Touraine	2 projets : médiation animale et thérapie théâtre sophrologie	1 000,00 €
41	Lieu d'Accueil Enfants-Parents - La cabane à mots	Fonctionnement général du LAEP	1 000,00 €
BT	ARCMSA	Évènement "Terre de Jim"	10 000,00 €

➤ 13 366€ ont été dégagés pour soutenir l'organisation de 11 actions collectives :

Six actions sont proposées au titre du développement des territoires par les animateurs des échelons locaux :

• Amboise Festival – Manger sain et local (37)	954,00 €
• Les gestes de 1er secours (37)	1 475,00 €
• Partageons la route en toute sécurité (41)	250,00 €
• Journée de prévention – Manipulations Animales et Phytosanitaires (41)	700,00 €
• Du champ à l'assiette – Je cuisine comme un chef (36)	900,00 €
• Du champ à l'assiette – Marcel ! Du champ à l'assiette - Ateliers et médiations (36)	950,00 €

Cinq actions sont proposées au titre de l'accompagnement collectif des Adhérents et, conduites par les Travailleurs Sociaux :

• Rendez-vous en Terre Numérique (2021) – Valençay	205,00 €
• Paniers Solidaires Jardin de Cocagne – (41)	4 800,00 €
• Ateliers bien vivre alimentaire – (41)	1 120,00 €
• Séjour gîtes – budget supplémentaire	2 012,00 €

➤ L'aide à l'achat d'équipement numérique : le bénéfice de cette aide a été élargi à l'achat de système d'exploitation, antivirus et logiciel bureautique.

Le règlement des prestations extra-légales indiquera également la possibilité d'attribution de matériel informatique par la MSA, sur évaluation du travailleur social et dans la limite du stock disponible.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a pris connaissance des informations suivantes

- La situation budgétaire au 28/02/2022 indique un réalisé de 1 145 095 €, soit 37 % du budget de l'exercice.
- Les indicateurs COG et CPG ciblés impactant l'ASS sont au nombre de 4 :

Indicateur	2022	2023	2024	2025
Taux de couverture de la reconnaissance réciproque des groupes iso-ressources (GIR) affectés aux retraités par les conseils départementaux et par les caisses de retraite	0/3	1/3	2/3	3/3
Nombre de projets identifiés dans le cadre d'appels à projets jeunes MSA	5	2	6	3

Indicateur	2022	2023	2024	2025
Nombre d'assurés en arrêt bénéficiant d'un parcours d'accompagnement individualisé au maintien en l'emploi -	Année référence	+2,5%	+2,5%	+2,5%
Nombre de nouveaux bénéficiaires annuels du programme DECLIC	45	45	56	78

- Le livret de communication relatif au PASS a été présenté : il sera hébergé sur le site internet de la MSA, et remis aux partenaires lors de rencontres diverses.
- Déploiement de la DAA (demande d'aide à l'autonomie pour les personnes âgées)

L'objectif est que les organismes sociaux (Carsat et Msa) et les Conseils Départementaux disposent d'un dossier commun pour la mise en place d'une aide à l'autonomie. Ce, pour simplifier les démarches des bénéficiaires potentiels en leur permettant de faire une seule demande, quelle que soit l'aide dont ils relèvent.

L'intégration des organismes sociaux dans la démarche dépend de la volonté du Conseil Départemental, ce qui est le cas pour l'Indre et Loire et le Loir et Cher où le déploiement est effectif respectivement depuis le 1er mars et le 1er avril.

La démarche est progressive : utilisation d'un document CERFA unique (disponible sur le site internet de la MSA). Après une première phase d'utilisation du formulaire unique, une seconde étape consistera en la reconnaissance mutuelle des évaluations (GIR et plan d'aides selon les besoins)

- Taux de prise en charge de la PSU et de la PS-ALSH

Dans le cadre de la révision des modalités de financement des structures d'accueil du jeune enfant, ou d'accueil de loisirs sans hébergement, une concertation avec les Caf a été menée pour définir un « taux fixe » respectif couvrant strictement les dépenses de ces structures, sans les excéder.

Le détail de la répartition validée entre les Caf et la MSA Berry-Touraine est le suivant :

	Caf 36 // MSA	Caf 37 // MSA	Caf 41 // MSA
PSU	98% // 2%	99% // 1%	98% // 2%
PS ALSH	99% // 1%	99% // 1%	98% // 2%

La mise en place de cette répartition se fera au fil des renouvellements des conventions signées entre les structures et les Caf. Dans l'attente, la MSA participera en fonction du taux actuel.

Les Caf 36 et 37 ont un planning de renouvellement qui va jusqu'en 2027. La Caf 41 a fait le choix de modifier toutes ses Conventions dès à présent pour l'application dès 2022 du taux fixe départemental validé avec la MSA Berry-Touraine.

- Actualité des MARPA

Déploiement du nouveau Contrat qualité permanent

Le contenu du contrat qualité mis en place en cas de création d'une Marpa a été profondément rénové, avec l'ajout de l'objectif d'encadrement de l'octroi, du maintien et le cas échéant du retrait du label. De ce fait, le contrat ne sera plus réservé aux nouvelles Marpa, mais concernera toutes les Marpa, pour une durée indéterminée. En outre, la FN Marpa sera désormais signataire du contrat, aux côtés de la CCMSA,

de la caisse MSA locale et du gestionnaire de la Marpa. Le rôle déjà important de la fédération dans le suivi des contrats sera ainsi conforté.

Le nouveau contrat qualité sera présenté lors de la réunion des référents MARPA programmée le 9 juin 2022 à la CCMSA.

Les gestionnaires des Marpa seront quant à eux informés de ce nouveau dispositif par la FN Marpa.

Les caisses de MSA devront alors se rapprocher des MARPA et faire signer à tous les gestionnaires ou futurs gestionnaires de Marpa de leur territoire le nouveau contrat qualité avant de les renvoyer pour signature à la CCMSA et à la FN Marpa.

Programme Mal Être

Le Conseil d'Administration a examiné le contenu du programme Mal Être établi par le Gouvernement autour de 3 axes.

1. Humaniser les rapports avec les agriculteurs en difficulté et être à l'écoute de chaque cas personnel

Cet axe vise notamment :

- le déploiement d'une nouvelle gouvernance par la création de comités départementaux de pilotage en relation avec les agriculteurs
- l'action pour la juste rémunération des agriculteurs contenue dans la Loi Egalim 2
- la valorisation des métiers agricoles et ses productions
- l'étude par un groupe de travail interministériel avec les Opa en vue de travailler sur la possibilité d'asseoir les cotisations sur les revenus de l'année N.

2. Aller vers celles et ceux qui sont isolés face à leurs difficultés

Cet axe vise notamment :

- la généralisation en 2022 du dispositif Vigilans (suivi des personnes ayant fait une tentative de suicide ; contact et accompagnement psychiatrique)
- le lancement du 3114, numéro national de prévention du suicide (fait en 2021)

3. Prévenir et accompagner toute forme de difficultés qu'elles soient personnelles, économiques ou sociales

Cet axe vise notamment :

- le renforcement du crédit d'impôt « remplacement » en cas de maladie et d'accident du travail
- la refonte des dispositifs départementaux d'accompagnement économique des

agriculteurs en difficulté (élargissement des critères d'accès et doublement du budget)

- la mise en place de mesures d'accompagnement en cas de naissance d'un enfant : versement d'IJ en cas de non remplacement et 25 jours de congé de paternité
- le versement d'un capital décès aux NSA, équivalent à celui garanti aux ayants droit des salariés agricoles

Un coordinateur national a été nommé en la personne de Daniel LENOIR. Sa 1ère mission sera de mener la concertation nationale afin d'établir la feuille de route avec les parties prenantes.

Localement, ce Programme est placé sous la responsabilité du Préfet de Département, à travers deux instances de gouvernance locale :

Le Comité de pilotage plénier se réunira 2 fois par ans ; il est composé de :

- Etat : membres du Comité technique et autres
- Représentants MSA,
- Représentants collectivités territoriales
- Associations
- Représentants chambre agriculture, Safer, GDS
- Représentants des Organisations Syndicales (NSA, employeurs, SA)
- Représentants banques et assurances
- Représentants Vivéa et Ociat
- Ordres des experts comptables, vétérinaires, médecin

Son rôle est de :

- Garantir la déclinaison de la feuille de route
- Faciliter la coordination entre les acteurs, et faciliter les partenariats
- Veiller à ce que l'offre de services locale soit suffisante

- Réaliser un bilan annuel sur la base des travaux du Comité Technique

La MSA Berry-Touraine, a désigné les Administrateurs chargés de la représenter dans cette instance :

Pour l'Indre : Michel SEMION et Didier BULTEL

Pour l'Indre et Loire : Régis JOUBERT et Jean-Louis FAUCHE

Pour le Loir et Cher : Christelle BARON et Stéphane LAMY

Le Comité de pilotage technique est composé de :

- MSA : référent prévention mal-être et accompagnement social (Mme BISIAUX)
- ARS : référent santé mentale (prévention du suicide et accès aux soins)
- Cellule Agridiff : référent économique
- DREETS : référent PRP

Son rôle est de :

En direction des agriculteurs et salariés en situation de mal-être :

- Veiller à la bonne articulation entre les acteurs pour faciliter les parcours d'accompagnement proposés : accès aux soins, aides sociales et économiques, aides à l'amélioration des conditions de travail
- Faciliter entre eux les échanges d'informations concernant les agriculteurs et salariés agricoles en difficultés, ou présentant des signaux faibles.

- Orienter le cas échéant vers le référent du tribunal judiciaire pour la mise en œuvre ou le suivi des procédures de sauvegarde ou de redressement judiciaire.

En direction du Comité plénier :

- . signaler les difficultés rencontrées et proposer des mesures plus adaptées
- . fournir les éléments nécessaires aux bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers des actions menées dans le cadre du plan d'actions.

Sa 1^{ère} mission sera de recenser les outils disponibles localement

La chefferie de file est désignée par le Préfet en concertation avec les acteurs locaux

Outre les comités de pilotage, la CPP (cellule pluridisciplinaire de prévention) est maintenue dans chaque département, avec mission d'élargir son champ à la prévention du mal être en menant des actions plus larges sur le champ de la détection, la prévention et l'accompagnement.

Dans le cas de la MSA Berry-Touraine, cette évolution a déjà commencé sous la responsabilité du Référent Prévention Suicide Mme BISIAUX.

Dans le cas de la MSA Berry-Touraine, Mme BISIAUX qui coordonne déjà la prévention du risque suicidaire, a accepté de prendre en charge la fonction. Elle sera remplacée sur son poste de Travailleur Social dans l'Indre.

Point sur la préparation de l'Assemblée Générale du 05/05/2022

L'Assemblée Générale se tiendra au Carroir à La Chaussée-Saint-Victor (Loir-et-Cher) de 9h à 15h.

Le transport en bus est organisé comme suit :

Pour les Délégués de l'Indre

- Départ de Châteauroux à 7h00 - Stade Gaston-Petit (279 Avenue de la Châtre)
- Arrêt à Valençay à 7h45 - Parking de l'Office de Tourisme
- Départ du Carroir à 15h30 pour le retour

Pour les Délégués d'Indre-et-Loire

- Départ de Tours à 8h00 - Place du Général Leclerc - Gare routière face à la gare SNCF
- Départ du Carroir à 15h30 pour le retour

295 Délégués titulaires ont été convoqués ; la présence de 75 d'entre eux est requise pour que l'Assemblée Générale puisse valablement se tenir.

Concernant le déroulé de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration avait précédemment acté les points particuliers suivants :

- La motion votée en 2021 est reconduite en l'état ; il n'a donc pas été demandé aux Echelons Locaux de proposer des vœux
- Afin de disposer d'un temps d'échanges conséquent avec la tribune, il n'est pas appelé à un intervenant

- Dans cette perspective d'un échange libre, il n'a pas été préparé de questions avec les Echelons Locaux. L'échange sera libre, et les questions restées sans réponse pourront être traitées après l'Assemblée.

Compte tenu de l'actualité, les ajustements suivants ont été apportés par le Conseil d'Administration :

- Un Echelon Local de l'Indre a exprimé un vœu qui sera intégré à la motion présentée au vote des Délégués : L'élargissement de la revalorisation des pensions de retraite instaurée par la Loi Chassaing aux aidants familiaux, conjoints collaborateurs et «poly-pensionnés».
- Il sera procédé à l'élection d'un administrateur du 1^{er} collège pour l'Indre-et-Loire, en remplacement de Mme LOIZON, démissionnaire. Un courrier a été

envoyé aux 40 électeurs concernés. Les candidatures et les procurations sont à adresser dès que possible, et au plus tard le 03 mai à 16h00. Le vote sera organisé parallèlement à l'émargement des délégués à leur arrivée sur le site.

Conformément aux dispositions en vigueur, le Bureau de vote sera tenu par :

- Un administrateur du collège et du département concerné : M. Dominique GEORGE
- Deux assesseurs dont 1 délégué cantonal du 1^{er} collège : Mme OUDOT salariée de la MSA et un délégué en fonction des présences prévues le jour dit.



ACTU DIVERSE

Terre de JIM 2022 - Participation financière sur budget FNPR

Comme présenté lors du Conseil d'Administration du 17 décembre 2021, les Jeunes Agriculteurs du Loiret et d'Eure-et-Loir organisent ce week-end dédié à l'agriculture sur le site d'Innov'Agri à Outarville les 9, 10 et 11 septembre 2022.

Sur le plan financier, le budget en cours de construction prévoit un complément de financement de la part des CPASS, CPSS et CPSNS de Berry-Touraine et Beauce Cœur de Loire.

Concernant le FNPR (Fonds National de Prévention des Risques), il est proposé un financement à hauteur de 20 000€.